

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 05.06.00.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 07.12.01 Bulletin 01/49.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SOCIETE MAILLESAC Société ano-
nyme — FR.

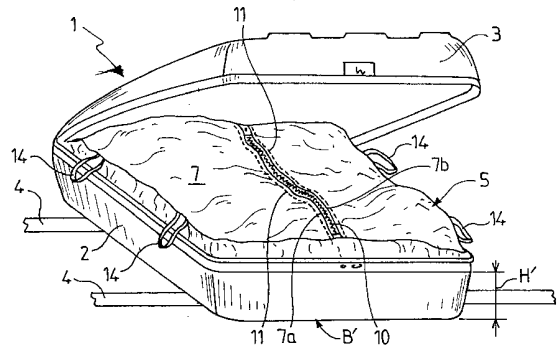
⑦2 Inventeur(s) : DELCHAMBRE THIERRY.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : BUREAU DUTHOIT LEGROS ET
ASSOCIES.

⑤4 CONTENANT COMPLEMENTAIRE POUR VEHICULE AUTOMOBILE.

⑤7 L'invention concerne un contenant complémentaire pour véhicule automobile, tel que coffre de toit, remorque, etc, destiné à augmenter le volume transportable d'objets ou de bagages, comportant une partie fixe (2) constituant la base dudit contenant et une partie amovible (3) en constituant son couvercle, caractérisé en ce qu'il comporte un garnissage interne constitué par une housse étanche (5) amovible ou non, dont les formes et les dimensions correspondent sensiblement à celles internes dudit contenant pour définir un volume utile de remplissage sensiblement identique.



La présente invention concerne un contenant complémentaire pour véhicule automobile, tel que coffre de toit, remorque bagagère, etc, destiné à augmenter le volume transportable d'objets ou de bagages.

5 Ce type de contenant comporte d'une manière générale une partie fixe, constituant la base du contenant, qui est solidarisée au véhicule, dans le cas du coffre de toit, par l'intermédiaire de barres de fixation.

Ce contenant est également composé d'une partie amovible, constituant son couvercle, qui est assujéti sur la partie fixe. Ce couvercle est entièrement escamotable ou encore il peut être articulé sur ladite partie fixe.

10 Dans le cas de la remorque bagagère, ledit contenant est accroché à l'arrière du véhicule. Un couvercle rigide ou encore d'une toile amovible, recouvre ladite base.

Si de tels contenants complémentaires présentent bon nombre d'avantages par le fait même de donner la possibilité d'augmenter le volume transportable par le véhicule automobile, en revanche, un des inconvénients majeur réside dans le fait qu'ils sont d'une étanchéité relative lorsqu'ils sont assujéttis aux intempéries.

20 En effet, dans le cas par exemple des coffres de toit, la liaison entre le couvercle et la partie fixe constituant la base du contenant s'effectue par l'intermédiaire d'une lèvre et d'une gorge complémentaire dont les dimensions les rendent relativement souples et n'assurent pas forcément l'engagement de l'une dans l'autre. Ceci est également dû à leur grand périmètre.

25 De plus, les coffres de toit subissent de plein fouet la vitesse du véhicule, ce qui provoque la déformation de ses parties constitutives, pouvant également être à l'origine d'un manque d'étanchéité.

Bien entendu, on aurait pu penser à renforcer les plans de joint du couvercle et de la base du contenant en interposant des joints d'étanchéité, mais un excès d'étanchéité aurait pour conséquence cette fois de provoquer des phénomènes de condensation.

30 Dans le cas des remorques bagagères recouvertes par une

bâche en toile, il est évident que l'étanchéité est encore plus relative car la projection d'eau par les roues sous le rebord latéral de la bâche peut provoquer des infiltrations d'eau et de boue éventuellement.

La présente invention a pour but de remédier à l'ensemble de ces inconvénients, et concerne à cet effet un contenant complémentaire pour véhicule automobile, tel que coffre de toit, remorque bagagère, etc, destiné à augmenter le volume transportable d'objets ou de bagages, comportant une partie fixe constituant la base dudit contenant et une partie amovible en constituant son couvercle, caractérisé en ce qu'il comporte un garnissage interne constitué par une housse étanche, amovible ou non, dont les formes et les dimensions correspondent sensiblement à celles internes dudit contenant pour définir un volume utile de remplissage sensiblement identique.

Un autre avantage de l'invention réside dans le fait qu'une telle housse, lorsqu'elle est prévue amovible, permet le chargement et le déchargement de l'ensemble de la housse simultanément avec les objets qu'elle contient.

La présente invention concerne également des caractéristiques qui ressortiront au cours de la description qui va suivre et qui devront être considérées isolément ou selon toute leur combinaison technique possible.

Cette description donnée à titre d'exemple non limitatif fera mieux comprendre comment l'invention peut être réalisée, en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un contenant équipé intérieurement d'un garnissage selon l'invention,

- la figure 2 est une vue en plan d'un garnissage selon la figure 1 en position de stockage,

- la figure 3 est une vue latérale du garnissage selon la figure 2,

- la figure 4 est une vue en plan du garnissage selon la figure 2, représentée après sa mise en forme par remplissage,

- la figure 5 est une vue latérale selon la figure 4,
- la figure 6 est une vue en plan, en position de stockage, d'un garnissage étanche selon une variante de réalisation,
- la figure 7 est une vue en plan, en position de stockage, d'un garnissage étanche selon un autre mode de réalisation,
- la figure 8 est une vue de détail selon la coupe VIII-VIII de la figure 7, représentant une couture latérale,
- la figure 9 est une variante de réalisation de cette couture latérale.

10 A titre d'exemple illustratif, il sera procédé ci-après à la description d'un contenant complémentaire pour véhicule automobile, se présentant sous la forme d'un coffre de toit, cet exemple n'étant toutefois nullement limitatif et pouvant s'étendre par exemple aux remorques bagagères. D'une manière générale, le contenant 1 est destiné à augmenter
15 le volume transportable d'objets ou de bagages.

Selon le cas de figure représenté sur la figure 1, le coffre de toit 1 est constitué par une partie fixe 2, constituant la base du contenant 1, et une partie amovible 3 constituant son couvercle.

20 De tels coffres de toit bien connus en soi ne seront donc pas en détails. Ils sont généralement fixés par l'intermédiaire de moyens de fixation adaptés sur des barres de fixation 4 solidaires du toit du véhicule automobile.

Selon l'invention, le coffre de toit 1 comporte un garnissage interne constitué par une housse étanche 5, amovible ou non, dont les formes et les dimensions correspondent sensiblement à celles internes du coffre 1
25 pour définir un volume utile de remplissage sensiblement identique à celui-ci.

Selon un cas généralement rencontré, le coffre 1 est de forme globalement parallélépipédique. Ainsi, selon une caractéristique de l'invention, la housse interne 5 a une longueur L et/ou une largeur l supérieures à celles L', l' de la base quadrangulaire B dudit coffre 1.

30 Ceci afin que lors de la mise en forme de la housse 5 par remplissage, les surplus de matière Z_1 , Z_2 , Z_3 , Z_4 ainsi définis agissent à la

manière de soufflets pour donner à la housse 5 une forme globalement parallélépipédique dont la surface de base quadrangulaire B ainsi que sa hauteur H correspondent à celles B', H' du coffre 1.

5 Selon le présent exemple de réalisation, illustré à la figure 2, les zones Z₁, Z₂, Z₃, Z₄ présentent des parties périphériques partiellement arrondies.

D'autres formes pourraient être envisagées, notamment les zones Z₁, Z₂, Z₃ ou Z₄ pourraient être triangulaires comme le suggère la figure 6.

10 Un avantage du fait du volume de la housse lorsqu'elle est mise en forme qui est identique par rapport au volume du contenant permet notamment d'éviter un arimage interne de ladite housse pour obtenir son maintien en place.

15 La housse 5 est constituée par deux panneaux 6 et 7 de forme et de dimensions identiques, rapportés l'un sur l'autre et solidarisés par une couture périphérique interne 8, qui est étanche et qui est obtenue par retournement des panneaux 6 et 7, comme le montre bien la figure 8.

20 Cette couture peut également être réalisée, comme le montre la figure 9, par l'extérieur, c'est-à-dire que les panneaux 6_a et 7_a ne sont alors pas retournés, et les bords externes des panneaux 6_a, 7_a reçoivent un élément protecteur 9, cousu simultanément avec les panneaux par la couture 8_a.

25 Comme le montrent également les figures, d'une manière générale, la housse interne 5 comporte des moyens d'ouverture/fermeture 10, également étanches, ménagés sur l'une de ses faces frontales 6 ou 7, en l'occurrence 7, ou encore latérales. Ces moyens d'ouverture/fermeture pourraient être prévus sur les faces latérales de la housse.

30 Quelle que soit leur disposition, ces moyens sont actionnables de l'extérieur de la housse pour permettre la mise en place ou le prélèvement d'objets, lorsque la housse 5 est en place dans le contenant ou située en dehors de celui-ci.

Préférentiellement, les moyens d'ouverture/fermeture 10 de la

housse 5 sont constitués par au moins une fermeture à glissière, disposée sur au moins l'une de ses faces frontales ou latérales.

En fait, la fermeture à glissière est cousue par une couture 11 réalisée de telle sorte que les bords 7_a , 7_b du panneau frontal 7, conséquemment en deux parties, soient le plus près possible l'un de l'autre de manière à obtenir une étanchéïté supplémentaire au niveau de la fermeture à glissière.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la fermeture à glissière 10 est sécurisée par l'interposition d'un cadenas (non représenté), disposé entre un oeillet fixe 12 disposé sur la housse 5 et la tirette d'actionnement 13 de ladite fermeture 10. Ceci a pour avantage de mettre à l'abri des regards et des intentions malveillants, la housse en sécurisant son moyen de fermeture.

Selon au autre exemple de réalisation, représenté à la figure 6, la housse 5A diffère essentiellement de l'exemple de réalisation précédent en ce qu'elle comprend deux moyens de fermeture 10A, constitués également par des fermetures à glissière, qui sont disposées en V sur la face 7A de la housse 5A. En ce qui concerne les coutures 11A des fermetures 10A, celles-ci sont réalisées de manière identique à ce qui a été décrit précédemment.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la housse 5 ou 5A comporte des poignées latérales de transport 14 pour constituer un bagage en soi, mais également pour faciliter la préhension de ladite housse dans le coffre 1.

Selon un autre mode de réalisation représenté sur la figure 7, la housse 5B se subdivise en deux compartiments distincts $5B_1$ et $5B_2$, séparés par une zone de fermeture transversale 15, sensiblement centrale, de manière à permettre un repliage desdits compartiments dos à dos, s'effectuant autour de la zone de fermeture centrale 15, avant ou après mise en place dans le contenant 1, et permettre ainsi également le transport de la housse 5B à la manière d'une valise, par l'intermédiaire de poignées 16 situées sur le rebord de chaque compartiment $5B_1$, $5B_2$.

Ceci facilite également le chargement et le déchargement par une personne seule. Dans ce cas, les fermetures à glissière 10B sont disposées de manière longitudinale comme dans l'exemple de la figure 2, dans le prolongement l'une de l'autre.

5 D'une manière générale, la housse 5A, 5B est réalisée dans une toile enduite de polychlorure de vinyl. Bien entendu, elle pourra également être réalisée dans un film en polyéthylène, en polyester ou en coton imperméabilisé, etc.

10 Si l'invention concerne un contenant 1 constitué par un coffre de toit ou une remorque bagagère susceptible d'intégrer une housse étanche amovible ou non, elle concerne également une telle housse dont les formes et les dimensions sont telles à définir un volume utile de remplissage étanche sensiblement identique au volume interne du contenant proprement dit destiné à la recevoir.

REVENDICATIONS

1. Contenant complémentaire pour véhicule automobile, tel que coffre de toit, remorque, etc, destiné à augmenter le volume transportable d'objets ou de bagages, comportant une partie fixe (2) constituant la base dudit
5 contenant et une partie amovible (3) en constituant son couvercle, caractérisé en ce qu'il comporte un garnissage interne constitué par une housse étanche (5 ; 5A ; 5B), amovible ou non, dont les formes et les dimensions correspondent sensiblement à celles internes dudit contenant pour définir un volume utile de remplissage sensiblement identique.

10 2. Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que sa housse interne (5 ; 5A ; 5B) comporte des moyens d'ouverture/fermeture (10 ; 10A ; 10B) également étanches, ménagés sur l'une de ses faces frontales (7 ; 7A ; 7B) et/ou latérales, et actionnables de l'extérieur, pour permettre la mise en place et/ou le prélèvement d'objets, ladite housse (5 ; 5A ; 5B) étant en
15 place dans le contenant (1) ou située en dehors de celui-ci.

3. Contenant selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens d'ouverture/fermeture (10 ; 10A ; 10B) de la housse (5 ; 5A ; 5B) sont constitués par au moins une fermeture à glissière disposée sur au moins l'une de ses faces (7 ; 7A ; 7B).

20 4. Contenant selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la fermeture à glissière (10, 10A, 10B) est sécurisée par l'interposition d'un cadenas entre un oeillet fixe (12), disposé sur la housse (5 ; 5A ; 5B) et la tirette d'actionnement (13) de ladite fermeture (10 ; 10A ; 10B).

25 5. Contenant selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est de forme globalement parallélépipédique, et en ce que, dans une position de stockage à plat, sa housse interne (5 ; 5A ; 5B) a une longueur L et/ou une largeur l, supérieures à celles L', l' de la base quadrangulaire B' dudit contenant (1), afin que lors de sa mise en forme par remplissage, les surplus de matière Z₁, Z₂, Z₃, Z₄ ainsi définis agissent à la
30 manière de soufflets, pour donner à la housse (5 ; 5A ; 5B), une forme globalement parallélépipédique dont la surface de base quadrangulaire B ainsi

que sa hauteur H correspondent à celles B', H' du contenant 1.

6. Contenant selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que sa housse (5 ; 5A ; 5B) est constituée par deux panneaux (6 et 7) de forme et de dimensions identiques rapportés l'un sur l'autre et solidarisés par une couture périphérique interne (8).

7. Contenant selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que sa housse (5 ; 5A ; 5B) est réalisée dans une toile enduite de polychlorure de vinyl.

8. Contenant selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que sa housse (5 ; 5A ; 5B) comporte des poignées latérales de transport (14) pour constituer un bagage en soi.

9. Contenant selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que sa housse (5B) se subdivise en deux compartiments distincts (5B₁, 5B₂) séparés par une zone de fermeture transversale (15) sensiblement centrale, de manière à permettre un repliage desdits compartiments dos à dos, s'effectuant autour de la zone de fermeture centrale (15), avant ou après mise en place dans le contenant (1), et permettre ainsi également le transport de la housse (5B) à la manière d'une valise, par l'intermédiaire de poignées (16) situées sur le rebord de chaque compartiment (5B₁, 5B₂).

10. Housse destinée à la protection d'objets ou bagages, caractérisée en ce que ses formes et ses dimensions sont telles à définir un volume utile de remplissage étanche sensiblement identique au volume interne d'un contenant (1) selon l'une des revendications 1 à 9, destiné à la recevoir.

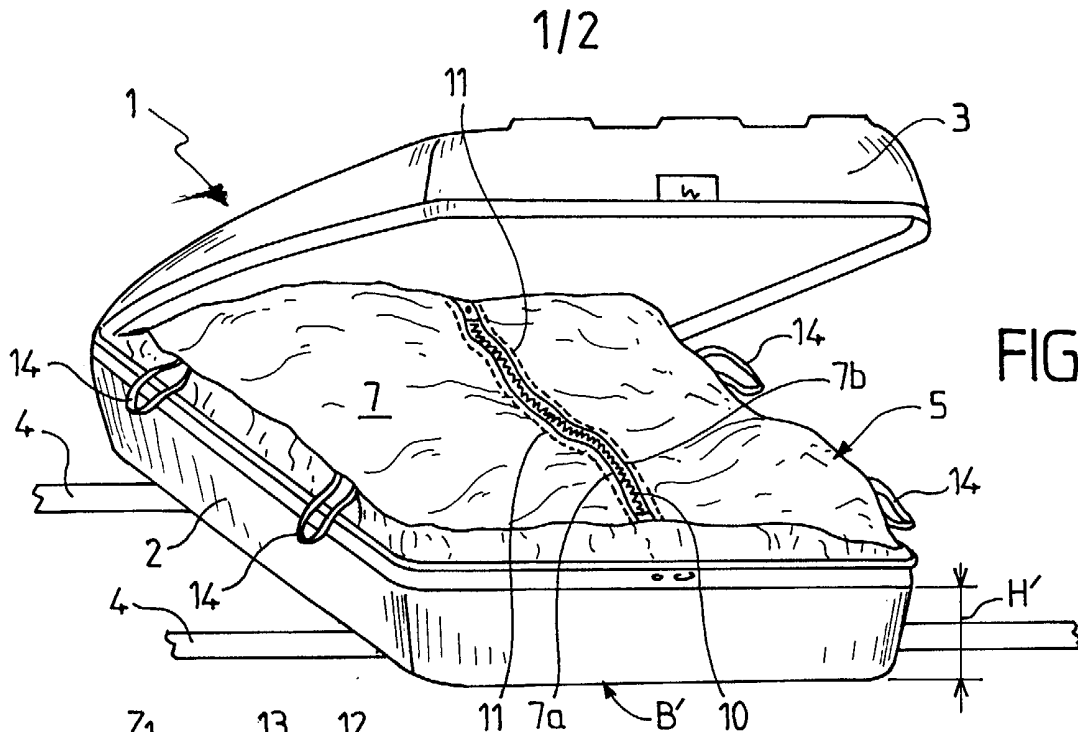


FIG. 1

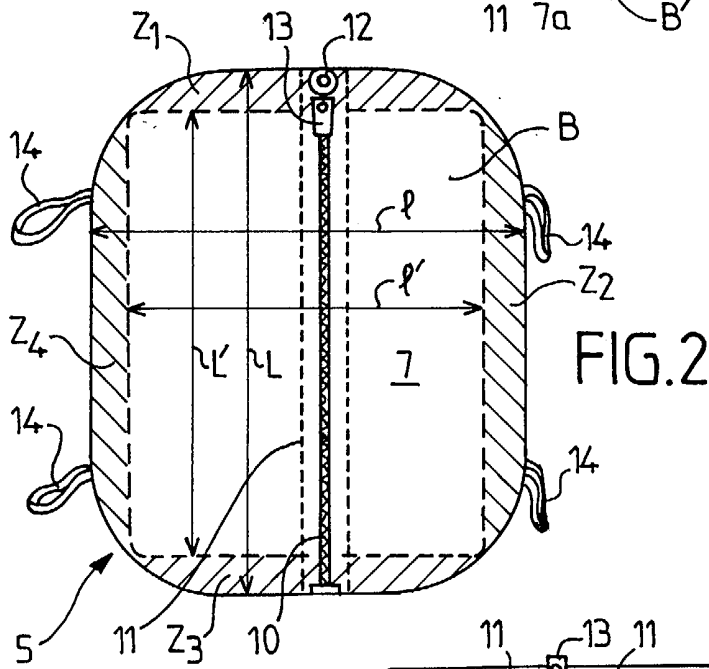


FIG. 2



FIG. 3

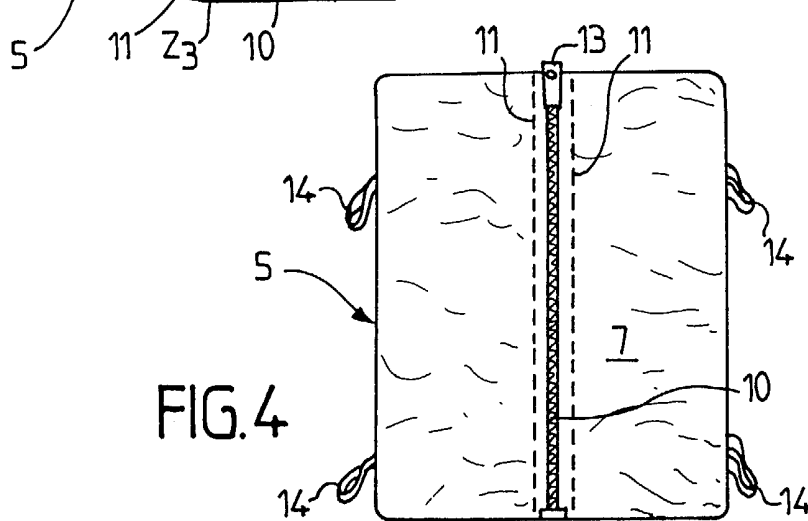


FIG. 4

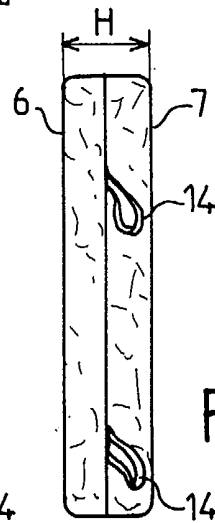


FIG. 5

2/2

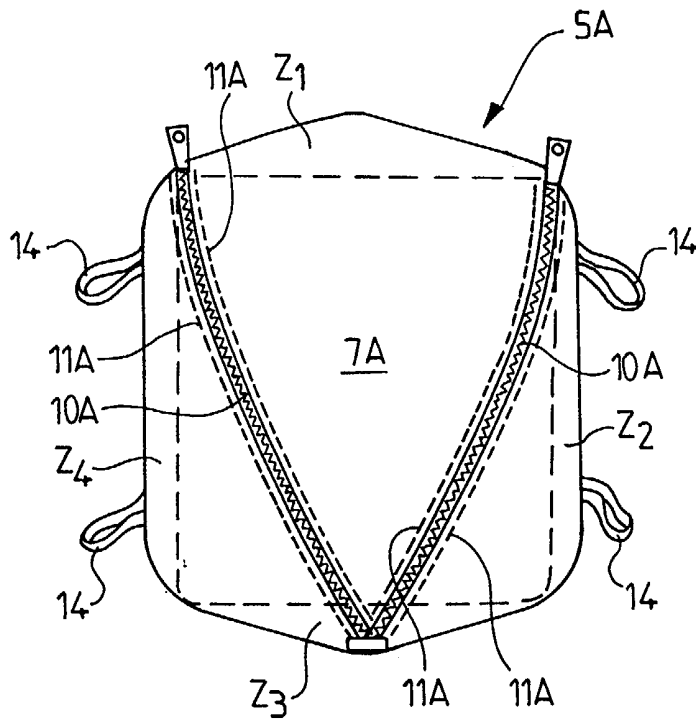


FIG. 6

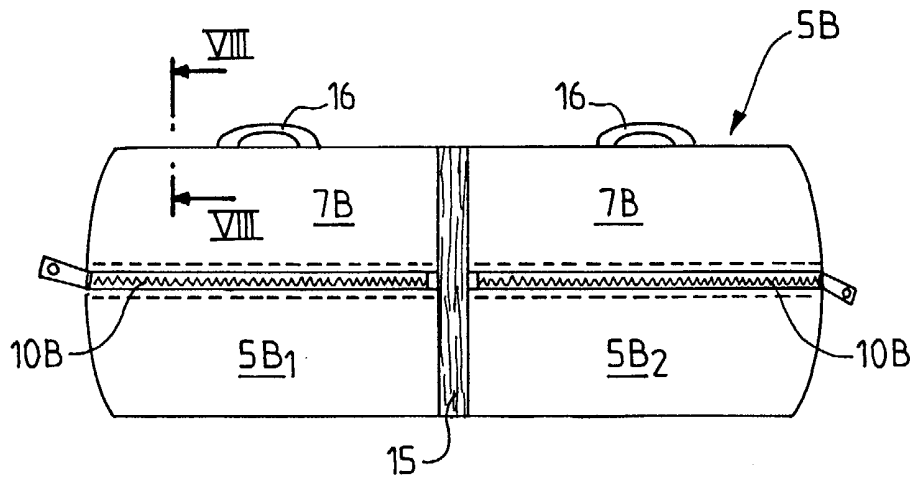


FIG. 7

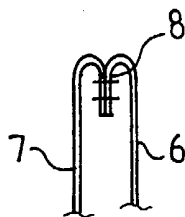


FIG. 8

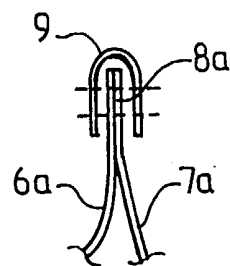


FIG. 9

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, des parties pertinentes		
X	US 3 565 305 A (BELOKIN) 23 février 1971 (1971-02-23) * le document en entier *	1-3, 10	B60R9/00 B60R9/055
A	US 3 000 419 A (MORRISON) 19 septembre 1961 (1961-09-19) * figure 3 *	4	
A	US 3 861 504 A (MCGRAW) 21 janvier 1975 (1975-01-21) * abrégé *	8	
A	WO 99 00274 A (SINNOVA) 7 janvier 1999 (1999-01-07)		
A	WO 92 09454 A (SCHLEGEL) 11 juin 1992 (1992-06-11)		
A	DE 24 42 104 A (CARDENAS) 13 mars 1975 (1975-03-13)		
A	US 5 538 169 A (MOORE) 23 juillet 1996 (1996-07-23)		
A	US 5 096 107 A (VANSON) 17 mars 1992 (1992-03-17)		
A	GB 2 116 026 A (TURNER) 21 septembre 1983 (1983-09-21)		
A	DE 933 853 C (HANSEN)		
A	FR 662 651 A (FILLON) 20 août 1929 (1929-08-20)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			B60R
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		12 février 2001	Knops, J
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1